

COMMUNE DE SAINT SULPICE DE FALEYRENS

(Gironde)

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025**

**Le 27 octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.**

**Date de convocation : 21 octobre 2025**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 14**

**Etaient présents :**

**M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,**

**M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Adjoint,**

**Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, Mme Laure SAINTE LUCE, Mme Céline SERVANT, Mme Brigitte TRIBAUDEAU, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Pierre STACHOWICZ**

**Absents excusés :**

**Mme Florence ROSSIGNOL-XANS ayant donné procuration à Mme Christiane FAVARETTO, M. Jonathan DEBAUD, M. Yoann SABRE ayant donné procuration à M. Patrick ROSSIGNOL**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h08.**

**M. Patrick ROSSIGNOL est désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération de création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ce qu'il lui accorde à l'unanimité des présents et représentés.

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025**

Après avoir proposé des modifications, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025 à l'unanimité des présents et représentés.

**1/Décision budgétaire modificative n°2**

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur dans l'étude du maître d'œuvre, qui s'est rendu compte après le début des travaux d'aménagement de la rue de la Poste que la forte concentration de réseau empêche la pose de la canalisation pluviale, il convient de modifier le projet en posant des caniveaux dits « à fentes » en lieu et place des caniveaux béton initialement prévus.

Le surcoût engendré a été fortement réduit par le maître d'œuvre et le titulaire du marché, mais reste une augmentation du prix du marché de 21 214.68 euros TTC.

Monsieur le Maire propose le transfert entre opérations de la section d'investissement suivant :

Section d'investissement

Modification de la décision modificative du 2 juillet 2025 (DM n°1) pour erreur sur imputation comme suit :

Dépenses					Recettes		
231	14	Rue de la Poste	17 830.32	2188	16	Divers	29 717.45
231	14	Maîtrise d'œuvre	14 622.24	2188	20	Ecran rétro	2 735.11
<b>TOTAL</b>			<b>32 452.56</b>				<b>32 452.56</b>

Nouvelle Décision modificative (DM n°2) :

Opération/article	Intitulé	Montant
Hors opération/2135	Charpente Kiné	- 21 214.68
<b>TOTAL</b>		<b>- 21 214.68</b>

Opération/article	Intitulé	Montant
14/231	Surcoût travaux aménagement rue de la poste	+ 21 214.68
<b>TOTAL</b>		<b>+ 21 214.68</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette décision budgétaire modificative à l'unanimité des présents et représentés.

Adopté                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2/Remise de pénalités de retard à l'entreprise Cerise Techniques dans le cadre du Décompte Général Définitif du lot 10 du marché du Pôle artistique**

Monsieur le Maire expose que le lot 10 chauffage plomberie du marché du Pôle artistique a changé d'attributaire en cours d'exécution car le titulaire initial a déposé le bilan.

Les documents fournis à la Trésorerie avaient suffi à payer la quasi-totalité du marché, mais au moment du Décompte Général Définitif, la Trésorerie a rejeté le solde de 797,03 euros.

Des avenants ont été produits, dont un avenant de prolongation des délais car le PV de réception de l'architecte-maître d'œuvre n'était pas conforme. Mais au final, la Trésorerie indique qu'une période n'est pas correctement couverte, ce qui correspond à une pénalité de 1 400 euros pour l'entreprise Cerise techniques, nouvel attributaire du lot 10.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la remise de ces pénalités pour pouvoir payer le solde du marché et obtenir le déblocage du reliquat des subventions obtenues pour le Pôle artistique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la remise des pénalités de retard à l'entreprise Cerise Techniques à l'unanimité des présents et représentés.

Adopté                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **3/Nomination d'un nouveau délégué agent auprès du CNAS**

Faisant suite au départ de Madame Karine BARA, qui avait précédemment été nommée à cette fonction, il y a lieu d'annuler et de remplacer l'ancienne délibération prise à cet effet.

Madame Céline GUIHENEUC ayant fait acte de candidature, il est proposé de la nommer en tant que déléguée agent, Madame CAMUT restant déléguée élue.

Adopté                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**4/Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Suite au dernier Conseil d'Ecole et afin d'encadrer les enfants turbulents durant le service des primaires de la cantine scolaire, de 12h30 à 13h30, Monsieur le Maire et M. J.-D. DEBART souhaitent ajouter une heure au poste d'agent de surveillance de la cour pendant la pause méridienne et la garderie (grade d'adjoint technique territorial, pour 8 heures hebdomadaire en période scolaire).

Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste non permanent en accroissement temporaire d'activité de 4 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si le besoin devient pérenne à la rentrée 2026, il faudra supprimer le poste permanent de 8 heures après avis du Comité Social Territorial puis créer un nouveau poste pour un temps de travail de 12 heures hebdomadaires.

Adopté                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**5/Vente d'un terrain à la famille BARRAUD**

Monsieur le Maire explique que la famille BARRAUD a empiété sur le domaine communal lors de l'aménagement extérieur de sa maison.

Afin de régulariser la situation d'occupation irrégulière, il est proposé au Conseil Municipal de céder une superficie de 218 m<sup>2</sup> permettant de prolonger la parcelle 182 de Madame BARRAUD et 241 m<sup>2</sup> permettant de prolonger la parcelle 183 de BARRAUD LARROZE au prix de 1 euro le m<sup>2</sup>, soit un total de 459 euros. Ceci permettrait en outre de rétablir le chemin de halage et l'entretien de ses abords.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime que le prix de vente est trop bas et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de vendre chaque terrain 1000 euros, pour un total de 2000 euros, et lui donne mandat pour signer les actes.

Adopté                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

## 6/Point sur les commissions

### Finances

Monsieur le Maire donne le montant de la trésorerie, 492 898.73 euros.

### Personnel

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite prendre une stagiaire à la RPA, qui secondera Madame Véronique ARNAULT pendant la durée de son stage, du 24 novembre au 5 décembre.

La commission du Personnel se réunira pour déterminer dans quel cadre Monsieur Thierry LACROIX, en retraite au 1<sup>er</sup> novembre, pourra maintenir une activité de deux jours par semaine au service de la commune.

### Information – Communication

M. J.-D. DEBART évoque la prochaine séance cinéma au foyer le 4 novembre, qui permettra d'inaugurer le nouvel écran. Le film met en scène une femme qui a la maladie de Parkinson.

Il aborde ensuite le sujet de la collecte des poubelles par le SMICVAL.

Enfin, il informe que le dernier Saint Sulpice infos sera très allégé, compte tenu de l'approche des élections municipales ; il portera notamment simplement sur l'actualité des associations et sur les commissions.

### Urbanisme – Aménagement du territoire

Monsieur le Maire informe qu'il a refusé à Monsieur COUSSEAU le maintien de sa barrière amovible. En amont, une enquête photographique a été réalisée par Mme F. ROSSIGNOL-XANS et M. P. ROSSIGNOL ; MM. M. GADRAT et M. LUCAS se sont rendus à la propriété de Monsieur COUSSEAU, le chemin communal ne doit pas être fermé. Monsieur COUSSEAU prétend que des gens pénètrent sur son terrain. Pour M. M. GADRAT, il est hors de question de vendre le terrain. M. P. ROSSIGNOL veut éviter que des débris soient déposés sur le terrain.

### Voirie et réseaux

L'échange du chemin entre MM. FARGES et RIBEIRO aura bien lieu, la propriété a bien été achetée.

Les travaux d'aménagement de la rue de la Poste sont ensuite évoqués, la difficulté ne concerne que les eaux de pluie. L'entreprise Azimut participe à la prise en charge du surcoût, la maîtrise d'œuvre coûte environ 14 000 euros. M. P. STACHOWICZ regrette que le rapport d'Azimut ait été mal fait, il souhaiterait que la commune fasse un recours. Monsieur le Maire informe qu'Azimut fera une remise en fin de chantier. Par ailleurs, l'entreprise CMR a accepté de ne pas faire les 60 000 euros de réfection de routes prévus dans le contrat pluriannuel pour cette année.

L'épaveuse a dû être réparée, il a fallu également refaire l'enrobée sur une partie des routes.

M. M. GADRAT informe qu'en ce qui concerne l'effondrement de la berge en face du Bourna, on pourra reprendre les travaux en janvier.

Il informe également qu'une société offre à la commune 4 vélos triporteurs électriques.

#### Bâtiments et cimetière

Le local des Petits loisirs est terminé, il reste à mettre une armoire. Trois ou quatre tôles sont également à reprendre car l'eau risque d'y pénétrer. La commune dispose donc d'une salle extérieure avec un accès extérieur. L'école veut récupérer la salle, ce à quoi M. J.-D. DEBART est opposé.

Mme B. TRIBAUDEAU demande où en est l'insonorisation de la salle de gym, Monsieur le Maire répond que le budget permet encore de la réaliser en régie par le service technique.

#### Ecole/cantine/Jeunesse

Le four de la cantine sera réparé pour la rentrée.

On a planté deux arbres, deux autres restent à planter pour Noël.

On a constaté que les alarmes de l'école n'étaient pas branchées, ce à quoi il a été remédié.

Le panneau de limitation de la vitesse aux abords de l'école ne se recharge pas assez vite et il est branché sur l'éclairage public, qui est éteint la nuit.

#### Vie associative/Fêtes/cérémonies

M. P. STACHOWICZ rappelle que l'Association APERPI fête Halloween à 19h30 au foyer, le défilé des enfants aura lieu à 18 heures.

Il n'y aura pas de course pour le Téléthon, car M. J. DEBAUD ne sera pas présent ; elle est remplacée par une marche passant par les châteaux, il y aura un quizz, un loto le dimanche et un repas samedi midi après la marche.

Le marché de Noël aura lieu le 14 décembre, il est organisé par les commerçants, il n'aura pas lieu en extérieur pour éviter les intempéries.

#### Sport

La CDC réalise un film avec des prises de vue au-dessus du tennis couvert mardi 28 octobre, pour montrer les réalisations sur son territoire. M. J.-D. DEBART explique que c'est pour inciter les entreprises au mécénat au profit de nouveaux projets, car les subventions publiques sont en baisse. Les réalisateurs du film ont bien obtenu un permis de survoler Saint Sulpice.

#### Action sociale - Logement social

Le Conseil de la vie sociale a eu lieu. Il n'y aura pas d'augmentation de loyer à la RPA, la résidence n'a pas de logements vacants, la moyenne d'âge des résidents est en baisse.

#### Espaces verts

La commune a désormais un vrai jardinier, le quartier de Pierrefitte a changé d'allure. Monsieur FAYARD a reçu les titres de recettes de la Trésorerie correspondant au coût de débarrassage des déchets sauvages de ses terrains.

## 7/Questions diverses

M. J.-D. DEBART revient sur le sujet de la collecte des déchets par le SMICVAL : l'apport volontaire a été voté par les élus du syndicat. C'est un marché monopolistique, le SMICVAL affirme que le coût de ses services augmentera beaucoup si on ne met pas en place l'apport volontaire. Celui-ci fonctionne avec des conteneurs, les usagers disposent de 3 cartes avec un bip. Les communes qui l'expérimentent sont assez satisfaites, mais signalent tout de même qu'il n'y a pas suffisamment de conteneurs.

Il y a eu un accord avec le SMICVAL, il n'y aura pas beaucoup de changements jusqu'aux élections municipales en mars : un ramassage à domicile tous les 15 jours pour les déchets non recyclables et tous les 3 semaines pour les déchets recyclables. Parallèlement, l'apport volontaire est expérimenté mais beaucoup de conteneurs ne sont pas encore posés. Le SMICVAL communique en disant que ce sont les communes qui bloquent, mais celles-ci répondent que le SMICVAL dispose déjà des points d'implantation des conteneurs.

En mars, les bornes seront installées et cela reviendra plus cher. M. M. LUCAS s'en étonne car le président du SMICVAL avait dit que dans les communes qui accepteraient l'apport volontaire, le coût du ramassage n'augmenterait pas. M. J.-D. DEBART répond que le SMICVAL fait finalement payer le surplus de dépenses lié à la coexistence des deux types de ramassage. A Libourne, un espace de collecte pour les déchets verts issus des haies a été créé à la gendarmerie, il n'y a pas la place à Saint Sulpice.

A l'USTOM, il y a aussi coexistence des deux types de ramassage.

Finalement, les Saint Sulpiciens paient et n'ont pas le service.

M. J.-D. DEBART souhaite que la commune se renseigne davantage sur l'apport volontaire.

M. M. LUCAS soulève le problème de la palus inondable. Quand c'est inondé, confirme M. P. STACHOWICZ, les camions ne viennent pas.

M. M. GADRAT informe qu'une réunion est prévue le lendemain concernant les berges, car on demande à la commune de mettre en place des points de brèche. Si on les fait vraiment, on risque d'être inondés une ou deux fois par an comme avant. M. P. ROSSIGNOL évoque les fils électriques défais avec la tempête et les poteaux électriques à terre.

La prochaine réunion de la commission communication est fixée au mercredi 12 novembre à 18 heures.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 8 décembre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h07.

Le Maire

Y. DUMON

Conseil municipal



Le secrétaire de séance

P. ROSSIGNOL

27 octobre 2025

